



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Service accueil, bâtiments et cadre de vie
Bureau de l'accueil
Section courrier

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 148 du 30 octobre 2023

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 30 octobre 2023 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 30 octobre 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

Recueil spécial des **Actes Administratifs** n° 148 du 30 octobre 2023

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Secrétariat général

- Arrêté SG-MICCSE n°2023-82 du 30 octobre 2023 portant délégation de signature à M. COSTECHARAYRE, directeur adjoint de la police judiciaire d'Angers

II - AUTRES

Néant

I - ARRÊTÉS



Arrêté SG/MICCSE N° 2023-082
portant intérim du directeur du service régional
de police judiciaire d'Angers

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,
- VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret du président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire,
- VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 16 mars 2020, nommant M. Franck HEMERY, commissaire divisionnaire de police, directeur du service régional de police judiciaire à Angers, à compter du 15 juin 2020,
- VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 23 juin 2021, nommant M. Ilan COSTECHARAYRE, commissaire de police, en qualité de directeur territorial adjoint de la police judiciaire à Angers, à compter du 1er juillet 2021,
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée à M. Ilan COSTECHARAYRE, directeur de la direction territoriale de police judiciaire d'Angers, assurant l'intérim du directeur de service régional de police judiciaire d'Angers, à l'effet de signer les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre des personnels administratifs, techniques, actifs et de service de catégorie C de la police nationale placés sous son autorité.

ARTICLE 2 :

L'arrêté SG/MPCC n° 2020-080 du 23 novembre 2020 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur territorial adjoint de la police judiciaire d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le **3 0 OCT. 2023**


Philippe CHOPIN